



Les électrochocs au Québec en 2011!?

Et bien oui... Dans nos hôpitaux, des êtres humains reçoivent des électrochocs prescrits par leurs médecins. L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a fait un rapport sur l'utilisation des électrochocs au Québec et elle recommande un encadrement beaucoup plus strict de cette pratique : « nous sommes incertains des niveaux de risque liés à ce traitement »¹.


DANS LE CONCRET, C'EST QUOI DES ÉLECTROCHOCES?

C'est une technique qui ne date pas d'hier et qui a été utilisée dans différents buts dans le temps. C'est une décharge électrique administrée pour provoquer des

convulsions cérébrales, c'est comme fabriquer une crise d'épilepsie. Aujourd'hui, c'est utilisé au Québec, surtout dans le but d'aider les gens en dépression grave. Dans le passé, pas mal de complications ont été remarquées. Par exemple, des possibilités d'hémorragies dans les tissus nerveux ou bien entre la boîte crânienne et les tissus nerveux, pression artérielle dans le cerveau 400% supérieure à la normale, mort cellulaire des cellules nerveuses, compression des tissus nerveux, effet sur le cœur et sur les vaisseaux sanguins, arrêt respiratoire ou décès. Mais, il n'y a pourtant pas vraiment d'étude sur les effets à long terme des électrochocs et les impacts semblent minimisés dans les documents officiels.

Les dommages causés à la mémoire, eux, sont plutôt bien documentés. Les électrochocs perturbent la mémoire du passé et la capacité de retenir des informations dans le moment présent. J'ai écouté une vidéo sur le net (*), c'est une lettre ouverte à son médecin, d'un homme qui a vécu plusieurs expériences d'électrochoc. Il expliquait, entre autres, qu'il devait prendre des notes pour pouvoir discuter 5 minutes avec sa fille. Ça doit être vraiment terrible! En plus d'être dépressif, ne plus pouvoir socialiser, communiquer avec l'extérieur, se sentir incompris et complètement isolé.

Cette pratique a quand même changé au cours des années. Elle est maintenant pratiquée sous anesthésie. On utilise aussi la

	SERVICES EN TRAVAIL DE RUE À ROUYN-NORANDA
	📞 Écoute 📞 Soutien 📞 Référence ➡️ Accompagnement ET + CONFIDENTIEL ET ANONYME
Caroline Boucher Frédérique Beauchamp	79, rue Principale • Tél : 819 762 6510 arrimage.equipe@cablevision.qc.ca arrimage_jeunesse@hotmail.com



curarisation (un paralysant) pour que le patient ne fasse pas le bacon, ce qui causait des fractures et d'autres genres de blessures. De cette façon, le médecin n'entendra et ne verra pas le patient souffrir. Donc, ni cri de douleur, ni contorsion. Mais, détrompez-vous, ça ne veut pas dire sans douleur. C'est tout un choc que le corps reçoit. Un choc qui peut atteindre 460 volts et qui est dirigé directement au cerveau.

Alors qui sont ces gens à qui on administre ces électrochocs? Des cobayes?!?

DANS LES FAITS?

Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale à Montréal, exprime de l'inquiétude parce que certains médecins mettent de la pression sur les patients, ne les informent pas sur les traitements alternatifs et sur leurs droits. Le collectif avance que des menaces sont faites aux patients afin de leur prescrire des électrochocs.

Une personne sur 5 devra faire face à une dépression durant sa vie, nous sommes donc tous concernés! À chaque année, Action Autonomie invite les Montréalais à descendre dans la rue pour exprimer leur désaccord face aux électrochocs. Moi j'y serai et j'espère vous y voir nombreux... C'est donc un rendez-vous!! ■

NOS DROITS : En théorie, nous avons tous le droit de refuser tout traitement médical, sauf si la cour juge qu'il y a danger pour toi ou pour les autres et que tu n'es pas apte à prendre une décision éclairée. Tu pourrais alors avoir un ordre de la cour de suivre tel ou tel traitement. La loi parle d'un consentement **libre** et **éclairé**. **Libre** donc sans pression ni menace quelconque. **Éclairé**, quant à lui, veut dire que le médecin doit expliquer les effets et les conséquences du traitement, faire part des traitements

alternatifs et des autres solutions quoi! Malheureusement, de nombreux témoignages indiquent que certains patients n'ont pas eu ce droit. Ils ont senti beaucoup de pression lorsque leur médecin, la personne en qui ils ont confiance et qui est supposée les guérir, leur a dit des choses comme : « Je ne pourrai plus rien faire pour toi si tu n'acceptes pas ce traitement » ou encore « tu ne sortiras jamais de l'hôpital si tu ne fais pas ce traitement ». Certains n'ont ni entendu parler de traitements alternatifs ni des conséquences du traitement.

Monsieur le Ministre de la santé, pourquoi les données sur le nombre de personnes qui reçoivent des électrochocs annuellement ne sont pas claires?

À peu près **une cinquantaine de groupes et regroupements** appuient la campagne d'Action Autonomie et disent **NON** aux électrochocs.

La majorité des personnes ayant reçu un traitement des électrochocs **sont des femmes**. C'est pourquoi Action Autonomie organise une manif à chaque veille de la fête des mères.

Marie-Ève,
Infomane de Montréal

- SOURCES :
- « L'UTILISATION DES ÉLECTROCHOC AU QUÉBEC », AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES ET DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ, FÉVRIER 2003 — [HTTP://ACS.QC.CA/DOCUMENTS/MARC-ANDRE%20SABOURIN.PDF](http://acs.qc.ca/documents/MARC-ANDRE%20SABOURIN.PDF)
 - [HTTP://WWW.ACTIONAUTONOMIE.QC.CA/](http://www.actionautonomie.qc.ca/)
 - [HTTP://WWW.LINO.COM/~RAIDDAT/](http://www.lino.com/~raiddat/)
 - [HTTP://WWW.MENSONGEPHY.COM/FR/?P=2714](http://www.mensongepsy.com/fr/?p=2714)
 - [HTTP://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=q7DrVWkMMV4o0](http://www.youtube.com/watch?v=q7DrVWkMMV4o0)

Abonne-toi à L'Injecteur !

L'Injecteur produit quatre numéros par année.

NOM : **PRÉNOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

PAYS : **COURRIEL :**

Veillez poster le tout à l'adresse suivante :
L'Injecteur 1188 Champlain, Montréal, Qc, H2L 2R8